

N° de l'acte : 079D_2025
Nomenclature : 4.1
Date de convocation : 25 juin 2025
Publication numérique le : 04 / 07 / 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1 juillet 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 26 membres

Présents :

Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Anne Faures, Henri De Ferluc, Lauriane Garcia, Laurent Gonzalez, Sandrine Lassus, Kelly Lacroix, Cécile Laur, Gérald Monio, Christelle Paillé, Claire Séverac

Absents et excusés :

Laure Frendo Rosso, Cécile Gomiéro-Alibert, Marc Prido, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Fathi Aïdli à Laurent Chérubin
Guy Cassé à Claire Séverac
Claire Fabre à Henri De Ferluc
Serge Milhet à Renaud Dardel
Karine Rovira à Christelle Paillé

Nombre de votants : 22

Pouvoirs : 5

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 22 Sans participation : 0

OBJET : Création d'un poste non-permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité : cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des adjoints techniques pour occuper les fonction d'ASVP

Mme Claire Séverac a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le maire expose au conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un renfort du service police municipale avec le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) dans l'attente de la future organisation qui sera défini dans le cadre du projet police municipale 2028 et la structuration du service à venir avec l'arrivée du métro.

Monsieur le maire propose de créer un emploi non permanent d'agent de surveillance de la voie publique de l'échelle C1 à C3 des cadres d'emplois d'adjoints administratifs ou des adjoints techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois à compter du 01/09/2025.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet 35 h 00 hebdomadaires (aménagement à 37 h 00 ou 38 h 20 avec RTT).

La rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 367 (et au maximum l'indice brut 558) du cadre d'emploi de recrutement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire et de créer un emploi non permanent d'agent de surveillance de la voie publique dans les cadres d'emploi relevant de l'échelle C1 à C3 (cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des adjoints techniques) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois à compter du 01/01/2025 à temps complet 35 h 00 hebdomadaires (aménagement à 37 h 00 ou 38 h 20 avec RTT),
- de définir la rémunération de l'agent par référence à l'indice brut 367 (et au maximum l'indice brut 558) du grade de recrutement,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

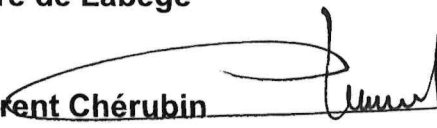
Le secrétaire de séance

Claire Séverac



Maire de Labège

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **079D_2025**
Objet : **Creation d'un poste non-permanent dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activite : cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des adjoints techniques pour occuper les fonction d'ASVP**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2025-07-01 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Délibérations**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**
Identifiant unique : **031-213102544-20250701-079D_2025-DE**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 031-213102544-20250701-079D_2025-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	51.4 Ko
Nom original : D_7102.pdf		
Nom métier :		
99_DE-031-213102544-20250701-079D_2025-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2025 à 09h15min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2025 à 09h15min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2025 à 09h15min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2025 à 09h15min39s	Reçu par le MI le 2025-07-04

